

Echo du Conseil Municipal du 02 août 2011

Le Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne s'est réuni le mardi 2 août 2011 pour débattre des sujets suivants :

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en Isère (SDCI) : Le Préfet a sollicité pour avis chaque commune sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui doit être arrêté avant le 31 décembre 2011. Le Maire a présenté le contenu du document projet en ciblant principalement les évolutions proposées pour le territoire Sud Grésivaudan. Après avoir débattu, le Conseil Municipal a émis des remarques sur les points suivants :

Que le SDCI accorde une trop faible importance sur la structuration du territoire Sud Grésivaudan et que la demande de création d'une communauté de communes unique à l'échelle du Sud Grésivaudan soient inscrites dans les orientations.

Que les transferts de compétences des syndicats intercommunaux et des communes vers les communautés de communes ne soient pas imposés systématiquement, et pas avant d'avoir clarifié la pertinence des périmètres de chaque territoire.

Budget : Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité deux décisions modificatives budgétaires. Elles concernent l'augmentation de la ligne subventions de 100 euros pour indemniser l'AFR de Chatte sur les travaux des jeunes effectués sur la commune. L'autre décision modificative fait suite à une demande de la Trésorerie Principale pour amortir les investissements déjà réalisés sur le réseau d'assainissement communal, soit 191224,34 euros.

Divers :

- **SICTOM :** Les conseillers municipaux ont parcouru le fichier des résidents de la commune et ils ont apporté les informations manquantes sur la composition des différents foyers de la commune. Ce fichier sera ensuite transmis à la Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin et il servira à constituer le rôle de la redevance incitative pour la collecte des déchets ménagés. Un nouveau point de collecte et de tri sur notre commune devrait être aménagé à proximité de l'entreprise CARRA en accord avec Saint Lattier.
- **SEDI :** Le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour adhérer au Syndicat d'Electricité Départemental de l'Isère (SEDI) qui prend le relais du SE38.
- **Volailles de Parnans :** La commune de St Bonnet de Chavagne a été consultée sur le projet de construction d'une extension de bâtiment à volailles à Parnans (26) par l'EARL EYMO. Ce projet

d'édifice rentre dans la réglementation des bâtiments classés. Le Conseil Municipal a délibéré unanimement en faveur de ce projet.

- **Personnel communal :** Le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur les propositions d'évolution des avantages sociaux pour le personnel communal concernant les congés de droit exceptionnel.
- **Ambroisie :** En raison d'un développement important de cette plante dont le pollen est très allergisant, le Conseil Municipal a décidé de faire distribuer une information à ce sujet dans chaque boîte aux lettres. En effet, l'arrêté préfectoral stipule que chaque propriétaire est responsable de la destruction de l'ambroisie sur son terrain.
- **Travaux Arthaudière :** Le cabinet CAIRN a été retenu pour accompagner les futurs travaux qui seront conduits à l'Arthaudière lorsque le montage financier sera bouclé.
- **Projet de concession d'aménagement :** Un appel à projet avait été lancé pour le projet de concession d'aménagement des terrains communaux situés dessous la Mairie. Seul le bailleur social « HPR » a déposé un dossier de candidature. Ce projet sera étudié lors d'un prochain conseil municipal. La création de la commission aménagement est reportée.
- **Prochaine rentrée scolaire :** Le nombre d'enfants scolarisés sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal Montagne – St Bonnet de Chavagne devrait rester stable par rapport à la rentrée 2010, soit environ 117 élèves. 14 enfants effectueront leur première rentrée.
- **Cantine scolaire intercommunale :** Les membres de cette association se sont réunis à la fin de cette année scolaire et ont présenté un bilan du fonctionnement de la cantine. Les responsables ont commenté les résultats financiers qui démontrent la gestion rigoureuse de cette structure. En effet, la vente des repas compense à l'équilibre leur confection sans intégrer les subventions des communes. Le tarif du repas pour 2011/2012 reste inchangé. Des projets d'investissement et de modernisation de la cuisine seront étudiés ultérieurement avec la recherche de nouvelles personnes pour renouveler certains responsables de cette association.
- **Garderie périscolaire :** De plus en plus d'enfants profitent de la garderie périscolaire, notamment le soir. Une adaptation des présences du personnel communal est en réflexion. Le Conseil Municipal a voté majoritairement la décision de faire progresser de 5% les tarifs de la garderie qui n'avaient pas subi d'augmentation depuis 5 ans. Les tarifs sont : 6,30€ par semaine pour deux utilisations (matin et soir) par jour, 4,20€ par semaine pour une utilisation (matin ou soir) par jour et 2,50€ pour une utilisation occasionnelle (matin ou soir).

